

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2016

*L'an deux mille seize,
Le six avril à dix-huit heures trente,
A la mairie de Péronne,
S'est réuni le comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.*

Convocation du 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Nadège VOGEL

Etaient présents :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Monsieur Jean-Luc RAGNARD	CHARNAY LES MACON
Monsieur Daniel BISOGNO	CHARNAY LES MACON
Madame Jeanine DE VIVIES	DAVAYE
Monsieur Bruno FEVRE (suppléant)	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Annie GRIVOT	PERONNE
Madame Nadine MITRE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Bernard DESPLAT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Nadège VOGEL	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Gilles JONDET	SANCE
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE-POUILLY
Madame Isabelle DESSARTINE	SOLUTRE-POUILLY
Monsieur Laurent COLPART	VERGISSON

Etaient excusés :

Madame Alexandra BONOT	AZE
Madame Nathalie MONTEIRO (remplacée par B. FEVRE)	DAVAYE
Madame Corine KLEMENT (remplacée par F. BEAUCHAMP)	HURIGNY
Madame Eve REY	VERGISSON

Assistaient : Monsieur Daniel GAUGE et Madame Sabrina BREDELLE, agents du syndicat.

Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 11/02/2016 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

A l'invitation du Président, le Comité procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Nadège VOGEL est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 11 février 2016.

Le Président demande au Comité si des observations sont à formuler sur le procès verbal de la séance du 11 février 2016.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Ressources humaines-Modification de durée hebdomadaire de poste

Le Président rappelle que le comité a créé au 1^{er} janvier 2016, par délibération en date du 10 décembre 2015, un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (31.5/35^{ème}) pour occuper la fonction d'assistante de direction. Il rappelle que la création de cet emploi a pour objet de permettre à l'agent en place sur ces missions d'occuper ce poste dès qu'il sera promu.

Pour faire face aux nécessités de service et à l'accroissement constant de la charge de travail administratif, il propose au comité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de celui d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en les portant à 35 heures, soit à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.

Vu la loi n° n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des effectifs

Sous réserve de l'avis du comité technique paritaire,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Président
- De modifier le tableau des effectifs
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport n°3 : Ressources humaines-Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget du syndicat,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du syndicat à la date du 6 avril 2016,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs du syndicat, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 6 avril 2016 :

Date et N° de délibération portant création ou modification	Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut	Temps de travail	Agent
Filière administrative								
N°2015-013 du 10/12/2015 modifiée N° 2016-003 du 6/4/2016	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	35h	Secrétariat de direction	6/4/2016			
N°2005-021 du 25/1/2005 modifiée N°2016-003 du 6/4/2016	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	35h	Secrétariat de direction		Fonctionnaire Titulaire	100%	Sabrina Bredelle
Filière sportive								
N° 2005-014 du 11/1/2005 et N° 2005-022 du 25/1/2005	Conseiller territorial des APS	A	35h	Direction		Contractuel CDI	100%	Daniel Gauge
Filière animation								
N° 2015-009 du 9/6/2015	Adjoint d'animation	C	17.5	Appui et soutien au fonctionnement général	9/6/2015	Contractuel CDD		

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapport n°4 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2015

M. JONDET, vice-président en charges des questions financières, invite le comité à adopter le compte de gestion 2015 de Madame le receveur qui concorde en tous points avec le compte administratif et présente les résultats d'exécution suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2015 : 431 231.17 €
 Recettes 2015 : 452 492.53 €
 Résultat de l'exercice 2015 : 21 261.36 €
 Résultat de clôture 2014 : - 6 631.07 €
 Part affectée à l'Investissement. 2015 : 0
 Résultat de clôture 2015 : 14 630.29 €

Investissement :

Dépenses 2015 : 0
 Recettes 2015 : 0
 Résultat de l'exercice 2015 : 0
 Résultat de clôture 2014 : 7 801.85 €
 Résultat de clôture 2015 : 7 801.85 €

Résultat de l'exercice 2015 des 2 sections : 21 261.36 €
 Résultat de clôture 2014 des 2 sections : 1 170.78 €
 Part du résultat 2014 affectée à l'investissement. 2015 : 0
 Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 22 432 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le receveur pour l'année 2015,
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le vice-président,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de Madame le receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015.

Rapport n°5 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2015

M. JONDET, vice-président en charges des questions financières, invite le comité à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2015 qui concorde en tout point avec le compte de gestion de Madame le receveur et présentent les résultats d'exécution suivant :

Fonctionnement :

Dépenses 2015 : 431 231.17 €
Recettes 2015 : 452 492.53 €
Résultat exercice 2015 : 21 261.36 €
Résultat clôture 2014 : - 6 631.07 €
Part affectée à l'Inv. 2015 : 0
Résultat de clôture 2015 : 14 630.29 €

Investissement :

Dépenses 2015 : 0
Recettes 2015 : 0
Résultat exercice 2015 : 0
Résultat clôture 2014 : 7 801.85 €
Résultat de clôture 2015 : 7 801.85 €

Résultat de l'exercice 2015 des 2 sections : 21 261.36 €
Résultat de clôture 2014 des 2 sections : 1 170.78 €
Part du résultat 2014 affectée à l'investissement. 2015 : 0
Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 22 432 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du comité syndical en date du 24 mars 2015 approuvant le budget primitif,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,
Considérant que, pour ce faire, le président doit quitter la séance et être remplacé par M. le vice-président,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 2015 : 431 231.17 €
Recettes 2015 : 452 492.53 €
Résultat de l'exercice 2015 : 21 261.36 €
Résultat de clôture 2014 : - 6 631.07 €
Part affectée à l'investissement. 2015 : 0
Résultat de clôture 2015 : 14 630.29 €

Investissement :

Dépenses 2015 : 0
Recettes 2015 : 0
Résultat de l'exercice 2015 : 0
Résultat de clôture 2014 : 7 801.85 €
Résultat de clôture 2015 : 7 801.85 €

Résultat de l'exercice 2015 des 2 sections : 21 261.36 €
Résultat de clôture 2014 des 2 sections : 1 170.78 €
Part du résultat 2014 affectée à l'investissement. 2015 : 0
Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 22 432 €

Rapport n°6 : Affectation du résultat de l'exercice 2015

M. JONDET, vice-président en charges des questions financières, invite le comité à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2015	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	7 801.85 €		- 0	7 801.85 €
Fonctionnement	- 6 631.07 €	0	21 261.36 €	14 630.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015 (ligne 002) Affectation obligatoire :	14 630.29 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2015	7 801.85 €

Rapport n°7 : Tarification des programmations extrascolaires

Le Président rappelle que, par délibération en date du 24 mars 2015, le comité syndical a fixé la tarification de ses programmations extrascolaires pour la période Été 2015 – Printemps 2016. Il propose au comité de se prononcer sur l'application de la même tarification pour la période été 2016-printemps 2017.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte, pour la période été 2016 – printemps 2017, la tarification des programmations extrascolaires du syndicat suivante :

Mode de calcul du prix d'une place de stage :

A) Si le coût de la prestation est établi par un prix horaire d'intervention :

- 1/ Déterminer le coût horaire, toutes charges comprises par encadrant du stage selon la grille N°1 (= coût 1)
- 2/ Appliquer à ce coût 1 le coefficient pondérateur indiqué dans la grille N°2 (= coût 2)
- 3/ Rattacher ce coût 2 à une catégorie de la grille N°1 définissant le prix horaire public et le prix horaire SIGALE
- 4/ Multiplier le prix horaire défini par la durée effective du stage.

Grille N°1

Catégorie de stage	Stage dont le coût horaire, toutes charges comprises, par encadrant est compris entre :	Prix horaire SIGALE (familles résidant sur territoire syndical)	Prix horaire public (familles résidant hors du territoire syndical)
1	0 et 15 €	1.06 €	2.12 €
2	15,01 et 20 €	1.49 €	2.98 €
3	20,01 et 25 €	1.97 €	3.94 €
4	25,01 et 30 €	2.40 €	4.80 €
5	30,01 et 35 €	2.86 €	5.72 €
6	35,01 et 40 €	3.29 €	6.58 €
7	40,01 et 45 €	3.78 €	7.56 €
8	45,01 et 50 €	4.21 €	8.42 €
9	50,01 et 55 €	4.66 €	9.32 €
10	55,01 et 60 €	5.13 €	10.26 €
11	60,01 et 65 €	5.57 €	11.14 €
12	65,01 et 70 €	6.02 €	12.04 €

Grille N°2

Nombre de place maximum du stage par encadrant rémunéré	Formule (9 places est l'indice 1)	Coefficient pondérateur applicable au prix horaire
16	$9/16 = 0.5625$	0.5625
14	$9/14 = 0.643$	0.643

12	$9/12 = 0.75$	0.75
10	$9/10 = 0.9$	0.9
8	$9/8 = 1.125$	1.125
6	$9/6 = 1.5$	1.5
4	$9/4 = 2.25$	2.25

B) Si le coût de la prestation de service est un prix par enfant :

Le prix de la place de stage est de 125.40 % de ce coût par enfant pour les familles des communes extérieures et de 62.70 % de ce coût pour les familles résidant sur le périmètre syndical.

DECIDE d'attribuer une réduction de 30% à valoir sur le prix total pour toute inscription de trois enfants minimum issus d'une même famille (frères et sœurs) et résidant sur le territoire du SIGALE,

AUTORISE le Président à utiliser cette tarification pour fixer, par arrêté, les tarifs de chaque stage lors de chaque programmation sur la période été 2016 – printemps 2017.

Rapport n°8 : Contributions budgétaires 2016 des communes associées

Le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires du 11 février 2016, le comité s'est prononcé pour une augmentation des contributions communales au syndicat en 2016, à hauteur de 403 000 €, somme nécessaire à la réalisation des actions du syndicat.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions en 2016 des montants et des pourcentages des contributions, par rapport à 2015, calculés sur la base des produits perçus en 2015 :

	Rappels contributions 2015		Contributions 2016	
	Taux	Montants	Taux	Montants
AZE	4.3595 %	17 133 €	4,3249%	17 430 €
CHARNAY-LES-MACON	43.5863 %	171 294 €	45,2218%	182 244 €
DAVAYE	3.4939 %	13 731 €	3,5217%	14 192 €
HURIGNY	8.3227 %	32 708 €	8,2289%	33 162 €
PERONNE	2.9809 %	11 715 €	2,9625%	11 939 €
SAINT-MARTIN BELLE ROCHE	14.2281 %	55 916 €	13,3727%	53 892 €
SAINT-MAURICE DE SATONNAY	1.5073 %	5 924 €	1,5426%	6 217 €
SANCE	16.2706 %	63 943 €	15,6586%	63 104 €
SOLUTRE-POUILLY	3.1074 %	12 212 €	3,0204%	12 172 €
VERGISSON	2.1432 %	8 423 €	2,1459%	8 648 €
	100%	393 000 €	100%	403 000 €

M. FERRO indique que la commune de Solutré va voter contre et considère que le mode de calcul ne prenant en compte que la richesse fiscale des communes n'est pas satisfaisant. Il souhaite que soit étudiée l'hypothèse d'un mode de calcul intégrant le nombre d'enfants.

Le Président répond que si une majorité des communes souhaite une révision du mode de calcul des contributions communales au syndicat, celui-ci pourra être débattu en comité syndical mais que depuis des années moult simulations ont été proposées sans recueillir les conditions de majorité suffisante hormis celle en vigueur actuellement basée sur les produits perçus en année N - 1.

Un tableau intégrant différents critères et indicateurs est transmis aux membres dans ce cadre.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour et 2 voix contre (Mme DESSARTINE et M. FERRO)

VALIDE le montant des contributions communales 2016 au syndicat suivantes :

	Contributions 2016	
	%	Montants
AZE	4,3249%	17 430 €
CHARNAY-LES-MACON	45,2218%	182 244 €
DAVAYE	3,5217%	14 192 €
HURIGNY	8,2289%	33 162 €
PERONNE	2,9625%	11 939 €
SAINT-MARTIN BELLE ROCHE	13,3727%	53 892 €
SAINT-MAURICE DE SATONNAY	1,5426%	6 217 €
SANCE	15,6586%	63 104 €
SOLUTRE-POUILLY	3,0204%	12 172 €
VERGISSON	2,1459%	8 648 €
	100%	403 000 €

AUTORISE le président à procéder par douzième aux appels de fonds correspondants.

Rapport n°9 : Adoption du budget primitif 2016.

Le Président invite le comité syndical à se prononcer sur le projet de budget primitif 2016 qui s'équilibre aux montants prévisionnels suivants :

<i>sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	10 176.00 €	10 176.00 €
<i>Fonctionnement</i>	490 130.00 €	490 130.00 €
<i>Total</i>	500 306.00 €	500 306.00 €

Le Président présente le budget primitif 2016 au comité, à l'aide du document qui a été joint au rapport. Il rappelle les orientations budgétaires validées lors du comité du 11 février 2016 et l'adéquation de ces orientations avec le budget primitif présenté.

- Maintien de l'excédent 2015 au terme de l'exercice 2016.
- Prise en compte des charges supplémentaires liées à l'évolution des projets périscolaires des communes d'Azé, Charnay-les-Mâcon et Sancé
- Produits supplémentaires en redevance périscolaire de la commune de St-Gengoux
- Charges supplémentaires en personnel :
 - Passage à 100 % du temps de travail de l'assistante du syndicat
 - Embauche d'un agent à mi-temps sur la seconde partie de l'année 2016
 - Evolution annuelle
- Investissement poste et logiciels informatique
- Maintien des charges et produits liées aux programmations extrascolaires.
- Augmentation des contributions communales de 2.5% portant le montant total à 403 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 11 février 2016,

Considérant qu'en 2016 le budget des EPCI doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le président,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2016 du SIGALE comme suit :

sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 176.00 €	10 176.00 €
Fonctionnement	490 130.00 €	490 130.00 €
Total	500 306.00 €	500 306.00 €

Rapport n°10 : Bilan de la programmation extrascolaire de l'hiver 2016

Le président invite le directeur à présenter le bilan de la programmation extrascolaire de l'hiver 2016 et à présenter celle du printemps.

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, cette session hivernale 2016 s'est déroulée entre le 15 et le 26 février, soit 10 jours de fonctionnement sur 2 semaines.

12 stages ont été mis en place avec une capacité d'accueil initiale de 220 places.

La programmation a recueilli 144 inscriptions, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité initiale de 66 % et de 84 % par rapport aux 172 places de capacité effective.

2 stages ont du être annulés : Festival d'Arts Plastiques et Théâtre en semaine 1 et Dessin animé et Anglais en semaine 2. Sur les 10 stages qui ont fonctionné, 5 ont été complets.

La répartition hebdomadaire des inscriptions est la suivante :

- 1^{ère} semaine: 73 inscriptions (51% du total) sur 108 places initiales, 84 après réajustement. Taux de remplissage 87%.
- 2^{ème} semaine : 71 inscriptions (49% du total) sur 112 places initiales, 88 après réajustement. Taux de remplissage 81%.

La fréquentation des 12 stages :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	... Fois à% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
GYM ET MULTISPORTS	21	1		1			
PONEY	12	1	1				
MOTOCROSS	24	2	2				
EQUITATION	23	2	1	1			
LASER GAME	16	1	1				
MULTISPORTS	15	1			1		
CIRQUE	16	1			1		
ARTS PLASTIQUES ET THEATRE	0	1					1
ARTS PLASTIQUES ET MAGIE	17	1			1		
DESSIN ANIME ET ANGLAIS	0	1					1
12 stages ≠ et 20 activités ≠	144	12	5	2	3		2

A titre de comparaison, quelques statistiques des 10 dernières programmations hivernales :

HIVER	Nombre de places	INSCRIPTIONS			ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl.
		Total	Sigale	Extérieur	Total	Sigale	Extérieur	
2016	220	144	137 (95%)	7 (5%)	129	122 (95%)	7 (5%)	84%
2015	268	156	150 (90%)	16 (10%)	145	130 (90%)	15	86%
2014	296	193	166 (86%)	27	177	152 (86%)	25	80%
2013	280	176	148 (84%)	28	166	139 (84%)	27	78%

2012	314	189	157 (83%)	32	174	145 (84%)	29	79%
2011	344	259	208 (80%)	51	235	188 (80%)	47	84%
2010	356	275	224 (81%)	51	240	196 (82%)	44	88%
2009	344	267	213 (80%)	54	231	181 (78%)	50	81%
2008	321	263	215 (82%)	48	229	182 (79%)	47	93%
2007	307	250	190 (76%)	60	228			86%
2006	285	209	126 (60%)	83	124			84%

Configuration moyenne d'un stage « hiver 2016 » :

- Durée moyenne : 4.5 demi-journées (sur 1, 3 ou 4 jours et 3, 4 ou 5 ½ journées)
- Prix moyen sigale : 37.97 € et 75.94 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 8.44 € (sigale) et 16.88 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne : 18.33 enfants (220 pl/12 stages) encadrés par 1.75 éducateurs (21/12)
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 14.4 enfants (144/10) encadrés par 1.7 éducateurs (17/10)
- Donc un nombre maxi moyen d'enfants de 10.47 pour 1 éducateur (18.33/1.75)
- et un nombre effectif moyen d'enfants de 8.47 pour 1 éducateur (14.4/1.7)

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 6 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
Hiver 2016	4.5	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
Printemps 2015	3.83	9	34.54	1 pour 8.81
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
Été 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
Été 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
Été 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
Été 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39
Automne 2010	4.25	9.14	38.85	1 pour 7.05
Été 2010	4.80	8.54	41.00	1 pour 6.70

Mixité :

Sur les 144 inscriptions, on dénombre 59 inscriptions de filles (41 %) et 85 inscriptions de garçons (59 %). Sur les 129 enfants différents inscrits, on dénombre 54 filles (42 %) et 75 garçons (58 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nbre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nbre de stages accessibles
5 et 6 ans	20	13.89	18	13.95	1.11	3
6 et 7 ans	14	9.72	14	10.85	1	6
7 et 8 ans	32	22.22	27	20.93	1.18	8
8 et 9 ans	24	16.66	21	16.28	1.14	12
9 et 10 ans	16	11.11	15	11.63	1.06	11
10 et 11 ans	19	13.20	18	13.95	1.05	11
11 et 12 ans	9	6.25	9	6.97	1	11
12 et 13 ans	4	2.78	2	1.55	2	7
13 et 14 ans	4	2.78	3	2.32	1.33	5
14 et 15 ans	2	1.39	2	1.55	1	4
15 et 16 ans	0	0	0	0	0	0
Total	144	100	129	100	1.11	Sur les 12

Détail des 144 inscriptions sur les 14 communes de provenance, par ordre décroissant et nombre d'enfants différents :

Communes	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠	Moyenne de stage /enfant
CHARNAY	63	43.75	45.98	51	1.23
HURIGNY	28	19.44	20.44	27	1.03
SANCE	5	3.47	3.65	5	1
ST-MARTIN BR	3	2.08	2.19	3	1
PERONNE	4	2.78	2.92	3	1.33
AZE	16	1.11	11.67	16	1
DAVAYE	11	7.64	8.03	10	1.1
ST-MAURICE DS	5	3.47	3.65	5	1
SOLUTRE	0	0	0	0	0
VERGISSON	2	1.39	1.46	2	1
TOTAL SIGALE	137	95.14	100	122	1.12
EXTERIEURES*	7	4.86		7	1
TOTAL	144	100		129	1.11

* Le détail des 7 inscriptions provenant des 4 communes extérieures : Fuissé 4 ; Mâcon 3 ; Igé 1 ; Laizé 2.

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif de 3 498 € pour la session. Avec 8 325 € de charges et 4 827 € de produits, le taux de couverture est de 58 %.

A titre comparatif, les résultats des éditions précédentes intégrant plusieurs paramètres financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Prix de revient/ inscription	Taux d'encadrement
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
Été 2015 (8 S)	47 241	34 146	13 095	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9
Printemps 2015	6 356	4 814	1 542	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Été 2014	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04€	1 pour 7.45
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39€	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35€	1 pour 7.74

Automne 2013	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47€	1 pour 8.25
Eté 2013	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91€	1 pour 7.62
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Eté 2012	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012	12 169	8 428	3 741	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Eté 2011	40 557	29 987	10 570	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

Observations d'ordre général :

Toujours de bons retours en termes de satisfaction des stagiaires et des familles.

Le taux de remplissage est bon, le taux de couverture moins mais le solde négatif par semaine reste classique, à hauteur de 1 750 € par semaine.

Quasiment pas d'inscriptions d'enfants extérieurs.

La confirmation que la programmation d'hiver est devenue la moins utilisée par les familles : 170 inscriptions de moyenne sur les 5 dernières années contre 181 à l'automne et 250 au printemps.

Rapport n°11 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°12 : Questions diverses

La date du prochain comité est fixée au jeudi 9 juin à 18h30 au château de Sancé. Le Président rappelle que la réunion sera suivie du traditionnel pique-nique et qu'une conseillère départementale de la direction départementale de la cohésion sociale sera présente.

Pas d'information complémentaire concernant l'évolution des SIVOS. La préfecture ayant prévue d'arrêter une position pour fin juin 2016.

Les réunions périscolaires ont eu lieu à l'exception de celle de Solutré-Fuissé qui se tiendra très prochainement.

Dans le cadre de la synthétisation des différents PPMS des communes, le SIGALE n'a été destinataire que de ceux de Solutré et de Fuissé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.